

Personne de contact : Fabienne Aumasson
Tel. : 288 355 236
E-Mail: fabienne.aumasson@koerich.lu

La Commune de Koerich se propose de recruter

**un(e) salarié(e) à tâche manuelle (m/f),
occupé(e) à raison de 100%, à durée indéterminée**
pour les besoins du Service des Régies

sous le régime de la convention collective de travail des salariés des communes du sud

Conditions d'admissibilité et d'études :

- les candidats doivent être détenteurs d'un DAP/CATP dans la profession de **pépinieriste-paysagiste** ou d'un certificat reconnu équivalent par le département ministériel compétent
- maîtriser les trois langues administratives (luxembourgeois, allemand et français)
- être détenteur d'un permis de conduire B
- expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien des espaces verts
- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne

Description non exhaustive des tâches :

- coordination de l'équipe de jardinage
- planning annuel et suivi des travaux de jardinage
- entretien des espaces verts
- exécution de toute sorte de travaux de jardinage
- planification et mise en œuvre de projets d'aménagement des espaces verts
- toute tâche selon les besoins du service

Pièces à joindre à la candidature :

- 1) Demande d'emploi/lettre de motivation
- 2) Curriculum vitae détaillé avec photo récente
- 3) Extrait récent de l'acte de naissance
- 4) Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- 5) Copie du permis de conduire
- 6) Extrait récent du casier judiciaire (bulletin N° 3)
- 7) Copies des diplômes d'études et des certificats de qualification professionnelle requis

La demande devra en outre nécessairement indiquer un numéro de téléphone ainsi que l'adresse exacte du candidat. Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en considération.

Les candidatures munies des pièces à l'appui requises sont à adresser à l'attention du Collège des Bourgmestre et échevins de la Commune de Koerich ; 2, rue du Château ; L-8385 Koerich pour le 30.09.2024 au plus tard.

Examen médical d'embauche :

Le nouveau titulaire devra, au besoin, se soumettre, avant d'entrer en fonction, à un examen médical d'embauche auprès du médecin du travail compétent. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au nouveau titulaire en temps utile.

Pour toute question susceptible de se poser dans le cadre du présent aide-mémoire, nous vous prions de bien vouloir contacter Mme Fabienne Aumasson par tél. : 288 355 236 ou via courriel : fabienne.aumasson@koerich.lu